



**Commune de  
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'ARRAS  
Canton d'Avesnes-le-Comte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2021**

**Nombre**

De conseillers  
en exercice : 11  
De présents : 10  
De votants : 10

L'an deux mil vingt et un, le vingt trois novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni dans la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Absents excusés : Mme Perrine DUBRULLE

**2021/44**

Secrétaire : M. Fabrice BOUY

**OBJET :  
Décision Modificative**

Au cours de la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à une relecture des imputations des factures de 2020, il y a lieu de prendre une décision modificative afin de transférer certaines factures du fonctionnement en investissement.

Ces changements se décomposent comme suit :

- Titre recette au C/772 (chapitre 042) pour 9702,19 €
- Mandat au C/2188 (chapitre 040) pour 6084,05 €
- Mandat au C/2152 (chapitre 040) pour 3618,14 €

Ces titres et mandats seront passés en opération d'ordre budgétaire

Ainsi il est proposé :

- En fonctionnement recette : +9702,19 € € au chapitre 42 - C/772
- En investissement dépenses : -6084,05€ au chapitre 40 - C/2188
- En investissement dépenses : -3618,14€ au chapitre 40 - C/2152

Aussi, il y a lieu d'affecter des crédits à l'opération 107/Acquisition de matériel, ainsi il est proposé :

- En investissement dépenses : + 4500€ à l'opération 107
- En investissement dépenses : - 4500€ à l'opération 106

Le conseil municipal donne son accord pour ladite décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

**26 novembre 2021**  
et que la convocation du Conseil avait été faite le  
**16 novembre 2021**

Le Maire,  
Julien BELLENGIER